

DE : Madame Isabelle Charest  
Ministre responsable de la Condition féminine

---

TITRE : Prolongation de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*

---

## PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

---

### 1- Contexte

En 2001, le gouvernement du Québec rendait publiques les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* (Orientations gouvernementales). Celles-ci, comme les lois s'appliquant à cette problématique, encadrent l'action gouvernementale en matière de lutte aux agressions sexuelles. Depuis la publication des Orientations gouvernementales, trois plans d'action/stratégie en matière d'agressions sexuelles ont été mis en œuvre (2001-2006, 2008-2013 et 2016-2021).

En 2016, a été lancée la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles). En plus de permettre le développement de nouvelles initiatives en matière d'agressions sexuelles, cette stratégie abordait pour la première fois la problématique de l'exploitation sexuelle à un niveau gouvernemental. Ainsi, ce sont 55 actions, nouvelles ou bonifiées, visant ces deux problématiques qui composent la Stratégie violences sexuelles et qui sont mises en œuvre grâce à la contribution d'une douzaine de ministères et organismes gouvernementaux (MO).

Une des actions de la Stratégie violences sexuelles (action 43) visait de façon plus spécifique les Premières Nations et les Inuits en offrant des formations en milieu autochtone. Il faut néanmoins savoir que pour assurer une cohérence gouvernementale, le *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022* (PAGDSPNI) rassemble les actions du gouvernement en la matière. Coordiné par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ce plan compte un total de 24 mesures spécifiquement consacrées aux femmes.

En décembre 2017, s'est tenu le Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels lors duquel de nouvelles mesures ont été annoncées. De plus, depuis le début de la mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles, des actions additionnelles ont été développées par certains MO. Au total, ce sont 27 actions supplémentaires qui sont venues se greffer à la mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles, pour un total de 82 actions.

La Stratégie violences sexuelles est venue à échéance le 31 mars 2021, de même que le financement s'y rattachant. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) entame les démarches visant le renouvellement de la Stratégie violences sexuelles et c'est en vue de celui-ci qu'une prolongation de la stratégie en cours s'avère nécessaire. Notons que lors

du budget du 25 mars 2021, les crédits permettant la prolongation de la Stratégie violences sexuelles ont été confirmés.

## **2- Raison d'être de l'intervention**

### Près de 250 recommandations à l'étude

Au cours des derniers mois, d'importants rapports ont été déposés au gouvernement du Québec en lien avec les problématiques des agressions et de l'exploitation sexuelles :

- Rapport *Rebâtir la confiance*, Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (Comité d'experts), décembre 2020, 190 recommandations;
- Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (Commission spéciale), décembre 2020, 58 recommandations.

L'examen des 248 recommandations implique plusieurs MO et nécessite d'importants arrimages. Cet exercice est en cours, mais requiert encore du temps afin de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des réponses proposées. Le SCF a le mandat de coordonner et de proposer une réponse gouvernementale au rapport *Rebâtir la confiance*, en collaboration avec le ministère de la Justice (MJQ). Les actions développées pour la prochaine stratégie gouvernementale en matière de violences sexuelles seront un important véhicule de réponse aux recommandations qui y sont présentées. Certaines recommandations pourront être mises en œuvre dans le contexte de la prolongation et de l'annonce du budget 2021-2022. La responsabilité de coordonner une réponse quant aux recommandations de la Commission spéciale relève quant à elle du ministère de la Sécurité publique (MSP). Le résultat de cet exercice pourra néanmoins avoir un effet sur la prochaine stratégie gouvernementale en matière de violences sexuelles.

De plus, un rapport a été déposé à la suite de L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et des recommandations spécifiques pour le Québec ont été formulées. L'analyse gouvernementale des recommandations est en cours sous la coordination du SAA et du ministère de la Justice (MJQ).

### Contexte social et sanitaire

Les effets de la pandémie de la COVID-19 sur la violence subie par les femmes et les enfants, notamment en matière de violences sexuelles, demeurent peu connus. Le délai requis pour l'élaboration de la prochaine stratégie en matière de violences sexuelles pourrait procurer un recul nécessaire pour dégager de nouveaux constats et permettre l'élaboration d'actions répondant à des besoins méconnus à ce jour.

Le contexte social en lien avec les dévoilements d'agressions et de harcèlement sexuels, notamment dans le secteur culturel, doit également faire l'objet d'une analyse particulière afin d'offrir une réponse efficace et adaptée.

## Mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles – état de situation

Dans le cadre de la Stratégie violences sexuelles et des autres actions concourant à sa mise en œuvre, une douzaine de ministères et organismes (MO) sont responsables de la réalisation des actions. Plusieurs d'entre eux reçoivent du financement via la Stratégie violences sexuelles.

Le SCF assure le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles notamment par une collecte d'information auprès des MO responsables des actions qui y sont inscrites. Au 31 mars 2021, sur les 82 actions de la Stratégie violences sexuelles et celles concourant à sa mise en œuvre, 56 étaient en cours de réalisation 25 étaient terminées et 1 était à venir. Sur ces 82 actions, 65 se poursuivront en 2021-2022. Dans certains cas, des actions sont considérées comme terminées puisque leur mise en place est finalisée, mais le ministère porteur indique tout de même que l'action se poursuivra, par exemple parce qu'elle est intégrée aux pratiques du ministère.

À titre d'exemple, voici quelques actions qui se poursuivront :

- Réaliser des initiatives de sensibilisation aux violences sexuelles (action 1);
- Adopter un programme de rencontre entre la procureure ou le procureur aux poursuites criminelles et pénales et la victime (action 12);
- Soutenir le déploiement, dans certaines villes du Québec, de personnes-ressources dont le mandat est d'informer et d'accompagner dans leurs démarches les personnes qui souhaitent sortir de la prostitution (action 26);
- Mettre en place un projet pilote de cinq ans afin qu'une agente ou qu'un agent d'intervention CAVAC soit présent au sein du Service des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), permettant ainsi d'améliorer l'accessibilité des personnes victimes d'exploitation sexuelle aux services d'aide (action 27);
- Appuyer la mise en place d'un guichet unique d'aide et d'accompagnement des artistes et travailleurs culturels victimes d'agressions et de harcèlement sexuels (action additionnelle concourant à la mise en œuvre de la Stratégie).

## Bilan provisoire de la Stratégie violences sexuelles

La Stratégie violences sexuelles a, jusqu'à présent, permis la réalisation de plusieurs actions et le financement de nombreux projets portés par des organismes. L'évaluation et le bilan final sont en cours de préparation. Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Tenue de campagnes gouvernementales de sensibilisation portant sur les agressions sexuelles (trois campagnes) et l'exploitation sexuelle (trois campagnes) (action 1).
- Tenue de 2 appels de projets qui ont permis d'octroyer un financement à 23 projets de sensibilisation en matière d'agressions et d'exploitation sexuelles (action 1).
- Révision des modalités entourant la sécurité des enfants et l'encadrement des services de garde, notamment l'impossibilité pour une personne qui ferait l'objet d'un empêchement, entre autres lié à des violences sexuelles, de fournir des services de garde en milieu familial non reconnu, de même que lorsqu'une personne faisant l'objet d'un tel empêchement habite la résidence où sont fournis de tels services (action 7).

- Adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (chapitre P-22.1) qui prévoit l'adoption d'une politique en la matière par les établissements d'enseignement supérieur (action 9).
- Mise en place de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) à laquelle participent 22 enquêteurs provenant de 6 corps de police du Québec et dont le mandat est de lutter contre les réseaux de proxénétisme et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle actifs sur une base interrégionale au Québec (action 22).
- Tenue de deux événements d'échanges et de transfert d'expertise sur les violences sexuelles qui ont réuni un total de 430 personnes provenant de 217 organisations du milieu communautaire, gouvernemental, institutionnel, sportif, politique et de la recherche (action 55).

### **3- Objectifs poursuivis**

Les objectifs poursuivis en prolongeant la Stratégie violences sexuelles sont les suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre des actions toujours en cours de réalisation et ainsi éviter les bris de services auprès de personnes victimes;
- Permettre l'analyse et le suivi des nombreuses recommandations émergeant des rapports du Comité d'experts et de la Commission spéciale;
- Assurer la finalisation des travaux d'évaluation, afin que ces derniers servent d'intrant pour la planification de la prochaine stratégie en matière de violences sexuelles;
- Mener les travaux de renouvellement de la prochaine stratégie de façon concertée avec les autres MO et en cohérence avec les autres travaux interministériels en cours.

### **4- Proposition**

La proposition consiste à prolonger la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* pour une période de 14 mois, en vue du lancement d'une nouvelle stratégie à la fin du printemps 2022.

Dès le printemps 2021, en collaboration avec les MO, des consultations sont menées auprès de nombreux partenaires de la société civile pour identifier des pistes d'actions grâce à divers moyens (consultation en ligne, consultations particulières, rencontres virtuelles avec la ministre responsable de la Condition féminine, etc.). Le résultat de ces consultations sera un intrant complémentaire touchant des thèmes moins couverts par les rapports cités plutôt, afin de permettre aux MO d'élaborer de nouvelles actions gouvernementales en matière de violences sexuelles qui répondent aux besoins actuels.

### **5- Autres options**

L'autre option serait de ne pas prolonger la Stratégie violences sexuelles. Les démarches de renouvellement devraient alors être menées de manière accélérée, ce qui pourrait complexifier le travail interministériel et nuire à la participation des groupes de la société civile dont la contribution est attendue.

De plus, une démarche précipitée ne permettrait pas d'exploiter au maximum les apports du Comité d'experts et de la Commission spéciale, notamment en ce qui concerne la cohérence des actions gouvernementales. En effet, plusieurs de leurs recommandations proposent de nouvelles façons de faire et nécessitent des arrimages soutenus entre les MO.

Sans prolongation de la stratégie, certaines actions pourraient se poursuivre sans être intégrées dans un plan d'action ou une stratégie gouvernementale, ce qui amènerait des défis quant à leur suivi et quant à la communication concernant l'action gouvernementale en matière de violences sexuelles.

## **6- Évaluation intégrée des incidences**

La prolongation de la Stratégie violences sexuelles permet au gouvernement du Québec de réaffirmer sa volonté d'agir pour prévenir et contrer les agressions et l'exploitation sexuelles, tout en maintenant l'engagement et la mobilisation des MO agissant sur ces problématiques.

Cette prolongation assurera une continuité dans les actions gouvernementales en cette matière, tout particulièrement dans la prestation de services aux victimes d'agressions et d'exploitation sexuelles.

## **7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes**

Les MO partenaires de la Stratégie violences sexuelles ont été invités à faire part au SCF de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions sous leur responsabilité. Ils ont également été informés de l'intention du SCF de prolonger la Stratégie violences sexuelles.

Les MO partenaires de la Stratégie violences sexuelles sont par ailleurs impliqués dans l'analyse et le suivi des nombreuses recommandations soumises au gouvernement. Certains d'entre eux participent de plus à l'élaboration des outils de consultation d'organismes de la société civile et de la recherche en vue du renouvellement de la Stratégie violences sexuelles.

## **8- Mise en œuvre, suivi et évaluation**

La mise en œuvre de la prolongation commence dès le début de l'année financière 2021-2022, et ce, jusqu'au lancement de la prochaine stratégie en matière de violences sexuelles, prévu à la fin du printemps 2022.

Le SCF continuera par ailleurs d'assurer le suivi avec les MO partenaires et de compiler les résultats des actions menées. Le SCF prévoit de déposer au Secrétariat du Conseil du trésor l'évaluation de la Stratégie violences sexuelles à la fin de l'été 2021. Notons qu'un bilan sur l'état d'avancement au 31 mars 2019 de la Stratégie violences sexuelles et des autres actions qui concourent à sa mise en œuvre a déjà été rendu public. À l'automne 2021, le SCF rendra public un second bilan de mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles au 31 mars 2021.

## **9- Implications financières**

Plusieurs des actions prolongées le seraient grâce à des crédits autofinancés par les MO. Toutefois, pour certaines actions, de nouveaux crédits étaient nécessaires et ceux-ci ont été obtenus dans le cadre du budget 2021-2022.

## **10- Analyse comparative**

Il est courant que des MO demandent des prolongations de plans d'action ou de stratégies pour permettre la tenue de travaux d'évaluation et de renouvellement. Il s'agit d'une option permettant parfois une meilleure adéquation de l'action gouvernementale avec les besoins sur le terrain et la planification d'actions plus efficaces et efficientes, tout en assurant la continuité de l'intervention gouvernementale.

La ministre responsable de la Condition féminine,

ISABELLE CHAREST